N°2002

du 20 Octobre 2026

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INTERVIEW DE M. AWUI TALLA HERVÉ

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection auprès de l'IPDCP P.6

ÉVALUATION ANNUELLE DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS NATIONALES (CPIA AFRICA 2026)

Le Togo, 5ème ex aequo en Afrique subsaharienne P.4

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-TOGOLAISE

Des Assises prévues en janvier 2027 à Paris

Du 12 au 15 octobre 2026, les autorités chargées de l'administration territoriale et de la décentralisation ont échangé avec Frédéric Cholé, le délégué pour les collectivités territoriales et la société civile de la France, en visite au Togo. Organisée dans le prolongement de la visite au Togo, en avril 2026, de Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, elle vise notamment à mieux connaître les réalités des territoires togolais, à échanger avec les élus et les acteurs locaux.

Lors de son séjour au Togo. Frédéric Cholé s'est rendu à Blitta et à Kpalimé.

À Blitta, l'officiel français a échangé avec les représentants de la région Centrale et des acteurs engagés dans des partenariats avec des collectivités de la région Grand Est, en France, ainsi qu'avec le GESCOD (Grand Est Solidarité Coopération et Développement), opérateur de la région Grand Est qui accompagne plusieurs de ces coopérations. Cette étape a également été l'occasion d'un échange avec l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT).

(suite à la page 3)

VISITE OFFICIELLE DU PC FAURE G. EN CHINE

P.3

Les retombées qui valent leur pesant d'or… À CAPITALISER

Du 9 au 16 octobre 2026, le Président du Conseil togolais a effectué une visite officielle en Chine. Au terme de ce voyage, un gain substantiel pour le Togo : la signature d'une douzaine d'accords dans le domaine des finances, du commerce, de l'industrie, l'agriculture, le développement des ressources humaines, les médias, la coopération territoriale et la sécurité internationale…

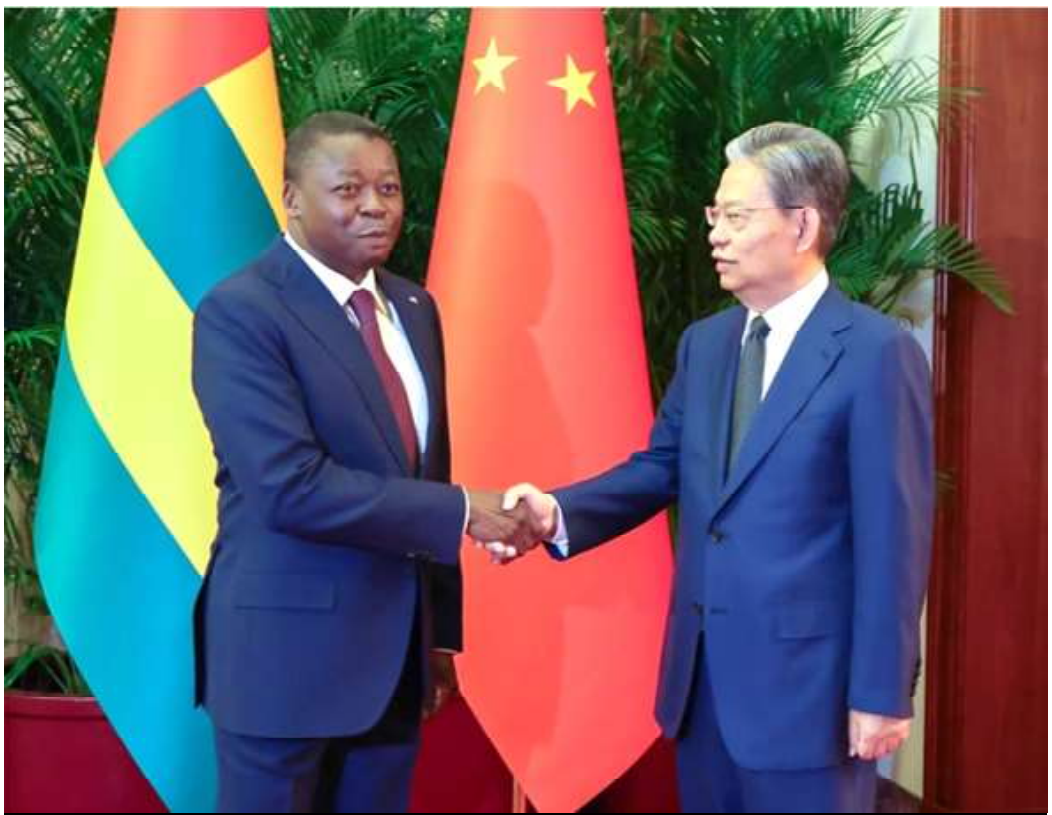

Faure Gnassingbé et Zhao Leji, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine

NUMÉRO 2002

20 octobre 2026

ÂGE : 20 ans

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **93 70 52 94** / **90 05 94 28**

SANTÉ

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour la première fois depuis une génération

Maurille AFERI

Origine et reconnaissance

Le 17 octobre 1987 : Plus de 100 000 personnes se sont rassemblées sur le parvis des Droits de l'homme au Trocadéro à Paris, à l'initiative du père Joseph Wresinski (fondateur du mouvement ATD Quart Monde), pour rendre hommage aux victimes de l'extrême pauvreté et proclamer que la misère est une violation des droits de l'homme.

• Le 22 décembre 1992 : L'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement adopté la résolution 47/196 désignant le 17 octobre comme la *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté* (également appelée Journée mondiale du refus de la misère).

Thème central de 2026 : Des logements sûrs pour tous

La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, célébrée chaque année le 17 octobre, reconnaît que la lutte contre la pauvreté est indissociable de la protection des droits humains, de la dignité humaine et de la paix. Dans le cadre du thème 2026–2028 « Unis pour la paix et les droits humains », la célébration de 2026 met l'accent sur « Des logements sûrs pour tous », soulignant que le logement adéquat est le fondement de la sécurité, de la participation et d'une vie dans la dignité.

Plus de **2,8 milliards de personnes dans le monde sont confrontées à une forme ou une autre d'insuffisance de logement**. Ce sont les personnes déjà en situation de pauvreté et d'exclusion qui en supportent le plus lourd fardeau. Sans un logement sûr et stable, l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la participation à la vie communautaire devient bien plus difficile.

La précarité du logement n'est pas simplement une question d'abri. Un logement dangereux, inabordable, surpeuplé ou précaire peut aggraver la pauvreté et l'exclusion, et compromettre la jouissance d'autres droits de l'homme. La note conceptuelle (PDF en anglais) de 2026 appelle donc à la mise en place de politiques et de systèmes de logement qui placent la dignité humaine, les droits de l'homme et les besoins des personnes au cœur de leurs préoccupations.

Contexte

Dans un monde caractérisé par un niveau sans précédent de développement économique, de moyens technologiques et de ressources financières, le fait que des millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté suscite une profonde indignation morale.

En outre, les personnes vivant dans la pauvreté doivent faire face à de nombreuses disciminations, notamment :

• des conditions de travail dangereuses ;

• des conditions de logement insalubres ;

• des carences en aliments nutritifs ;

• un accès inégal à la justice ;

• une absence de participation politique ; et

• un manque d'accès aux soins de santé.

Plus d'enfants plongés dans la pauvreté

Selon le nouveau rapport « Plus d'un milliard de raisons : Le besoin urgent de mettre en place une protection sociale universelle pour les enfants » publié par l'OIT et l'UNICEF, le nombre d'enfants privés d'accès à la protection sociale augmente d'année en année, les rendant vulnérables à la pauvreté, aux famines et aux discriminations. La multiplication des crises va plonger un plus grand nombre d'enfants dans la pauvreté, ce qui entraîne un besoin urgent d'aboutir à des avancées dans le domaine de la protection sociale.

Éliminer la pauvreté

Pouvez-vous imaginer à quel point la vie quotidienne serait difficile si vous deviez survivre avec moins de 3 dollars par jour ? Pour plus de 830 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde, c'est une dure réalité. La plupart de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne, une proportion qui atteint les trois quarts si l'on inclut tous les pays fragiles et touchés par des conflits.

Une pause dans les progrès économiques en raison d'une faible croissance, les revers du COVID-19 et un sentiment accru de fragilité sont autant de facteurs qui contribuent à la situation actuelle.

Qu'est-ce que la pauvreté ?

La pauvreté ne se limite pas au manque de revenus ou de ressources productives qui garantissent des moyens de subsistance durables. Elle se manifeste aussi par la famine, la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux services de base, la discrimination sociale, l'exclusion, ainsi que le manque de participation dans les prises de décision. Selon les données de 2015, plus de 736 millions de personnes vivent en dessous du seuil international de pauvreté. Environ 10 % de la population mondiale vit dans des conditions d'extrême pauvreté et se bat pour satisfaire des besoins élémentaires tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à un système sanitaire. Le nombre de femmes vivant dans la pauvreté est supérieur à celui des hommes : 122 femmes âgées de 25 à 34 ans contre 100 hommes dans la même tranche d'âge, et plus de 160 millions d'enfants risquent de continuer à vivre dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

Dans le sombre sillage du COVID-19

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour la première fois depuis une génération. Les progrès réalisés dans des domaines importants tels que la vaccination des enfants et l'égalité des revenus entre les pays ont été inversés, ce qui ne s'était pas produit au cours des trois dernières décennies. Si la tendance actuelle se poursuit, on prévoit que d'ici 2030, 622 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté et 84 millions d'enfants ne pourront pas aller à l'école. On estime qu'il faudra près de 300 ans pour éliminer les lois discriminatoires, mettre fin aux mariages d'enfants et combler les écarts entre les sexes en matière de protection juridique.

En 2020, avec 71 millions de personnes supplémentaires vivant dans l'extrême pauvreté par rapport à l'année précédente, la crise du COVID-19 a provoqué le plus grand recul de la lutte contre la pauvreté dans le monde depuis des décennies. En avril 2020, les Nations Unies ont publié le « Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 » et le Fonds d'intervention et de relèvement du Secrétaire général a été créé.

Entre 1990 et 2014, le monde a réalisé des progrès remarquables dans la réduction de l'extrême pauvreté, avec plus d'un milliard de personnes qui sont sorties de cette situation. Le taux de pauvreté mondial a diminué en moyenne de 1,1 point de pourcentage chaque année, passant de 37,8 % à 11,2 % en 2014. Toutefois, entre 2014 et 2019, le rythme de la réduction de la pauvreté s'est ralenti pour atteindre 0,6 point de pourcentage par an, soit le taux le plus faible observé au cours des trois dernières décennies. Au cours de cette période de 24 ans, la majeure partie de la réduction de la pauvreté a été observée en Asie de l'Est et dans le Pacifique, ainsi qu'en Asie du Sud.

La pauvreté en faits et en chiffres

• Selon les estimations les plus récentes, en 2024, près de 700 millions de personnes dans le monde vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour.

• La part des travailleurs du monde entier vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié au cours de la dernière décennie, passant de 14,3 % en 2010 à 7,1 % en 2019. Toutefois, en 2020, elle a augmenté pour la première fois en deux décennies après la pandémie de COVID-19.

• Selon les prévisions, l'objectif mondial de mettre fin à la l'extrême pauvreté d'ici 2030 ne sera pas atteint, plus 600 millions de personnes vivant encore dans l'extrême pauvreté.

• Un enfant sur six vit dans l'extrême pauvreté. Entre 2013 et 2022, le nombre d'enfants vivant avec moins de 2,15 dollars par jour est passé de 383 millions à 333 millions, mais l'impact économique du COVID-19 a fait perdre trois années de progrès.

• En 2024, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) a bénéficié d'une forme de protection sociale, mais 3,8 milliards de personnes ne sont toujours pas protégées du tout, et beaucoup d'autres ne le sont pas suffisamment.

La pauvreté et les objectifs de développement durable (ODD)

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes est le premier des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Parmi ces objectifs, la principale référence en matière de lutte contre la

(suite à la page 7)

FESTIVAL

Le Cinéma d'Animation en l'honneur au FIGA 2026 à Lomé

Après avoir accueilli Michel Ocelot en 2024 et Zaven Najjar en 2025, le Festival International Gbaka Animation (FIGA) poursuit son ambition de faire de Lomé un carrefour international où se rencontrent création, industrie et coopération.

Du 24 au 31 octobre 2026, l'Institut Français du Togo accueillera la 6e édition du festival. Après trois éditions nationales et deux éditions internationales, FIGA s'est imposé comme l'un des rendez-vous majeurs du cinéma d'animation et des arts numériques en Afrique.

Créé en 2019 par, l'Association Togolaise de Cinéma d'Animation (ATCA) en partenariat avec l'Institut Français du Togo, FIGA réunit chaque année auteurs, studios, producteurs, diffuseurs, écoles et professionnels venus d'Afrique et du monde entier.

Au programme de cette édition : compétitions internationale, africaine et nationale, concours de voix off et de musique pour l'animation, projections, masterclasses, conférences, rencontres professionnelles et Marché de l'Animation Africaine (27-29 octobre).

NÉCROLOGIE

L'acteur américain qui a apporté une visibilité rare au handicap dans la télévision internationale, **RJ Mitte est mort à 34 ans**

Roy Frank Mitte III, dit RJ Mitte, est un acteur américain né le 21 août 1992 à Jackson (Mississippi) et mort le 12 octobre 2026 à Brownsville (Texas). Roy Frank Mitte III s'est fait connaître du grand public grâce à son interprétation de Walter White Jr. dans la série étasunienne "Breaking Bad" (2008). Atteint lui-même d'infirmité motrice cérébrale, il a apporté une visibilité rare au handicap à la télévision internationale en incarnant le fils du protagoniste durant les 5 saisons de la série. Son travail sur cette œuvre majeure lui a valu de partager en 2014 le Screen Actors Guild Award de la meilleure distribution pour une série dramatique. Au-delà de ce rôle emblématique, il a poursuivi une carrière prolifique au cinéma et à la télévision en jouant dans des films comme "Standing Up for Sunny" (2019) ou "Triumph" (2021). Il est également devenu une figure engagée dans la défense de la diversité et la représentation des personnes en situation de handicap dans l'industrie du spectacle.

Roy Frank Mitte III, dit RJ Mitte, naît par une césarienne d'urgence complexe au cours de laquelle le nouveau-né subit une anoxie cérébrale temporaire. Ne respirant pas à sa sortie du ventre maternel, cette privation d'oxygène entraîne des lésions cérébrales irréversibles. Quelques semaines après sa naissance, il est adopté par Michael Scott Mitte et Dyna Mitte. À l'âge de 3 ans, les médecins posent un diagnostic précis sur ses séquelles neurologiques : il est atteint d'infirmité motrice cérébrale, une forme de paralysie cérébrale affectant sa motricité et son contrôle musculaire. Afin de tenter de redresser ses membres inférieurs, le corps médical choisit de placer ses deux jambes dans des plâtres rigides pendant 6 mois consécutifs. Tout au long de son enfance, il doit porter des attelles orthopédiques rigides et utiliser régulièrement des béquilles pour se déplacer. Cependant, grâce à un entraînement physique intensif, à de la rééducation constante et à la pratique régulière du sport, sa force musculaire s'améliore progressivement au fil des années, lui permettant d'abandonner tout appareil d'assistance à la marche à l'aube de son adolescence.

Dès l'âge de 13 ans, il devient le principal soutien financier du foyer, assumant la responsabilité matérielle de sa mère et de sa jeune sœur grâce à ses premiers engagements artistiques.

Sa carrière d'acteur prend un tournant décisif en 2008 lorsqu'il obtient le rôle de Walter White Jr. dans la série télévisée dramatique "Breaking Bad" (2008). Le personnage qu'il incarne est le fils adolescent du protagoniste Walter White et de Skyler White. Tout comme son interprète, le personnage souffre de paralysie cérébrale, bien que la forme dépeinte à l'écran soit plus sévère que celle subie par l'acteur dans la vie réelle. Pour répondre aux exigences de la production, il apprend à accentuer ses difficultés d'élocution et à réutiliser des béquilles au quotidien pour le tournage. La série connaît un succès critique et commercial mondial massif.

Pendant le tournage de la série, il commence à diversifier ses activités au sein de l'industrie du divertissement. En 2011, il tient le rôle principal de Tim dans le court métrage d'horreur "Stump" (2011) réalisé par Alex Gianopoulos et Dennis Muscari. La même année, il s'essaie à la production en occupant le poste de producteur délégué pour le documentaire "Vanished: The Tara Calico Story" (2011), centré sur la disparition non résolue de Tara Calico survenue au Nouveau-Mexique en 1988.

L'année 2013 marque la fin de la diffusion de "Breaking Bad" (2008) après 5 saisons fructueuses, une expérience récompensée conjointement avec l'ensemble de la distribution par le Screen Actors Guild Award de la meilleure distribution pour une série dramatique en 2014. Parallèlement à la conclusion de la série, il apparaît dans deux clips musicaux : "Dead Bite" (2013) du groupe Hollywood Undead et "Party Like Tomorrow Is The End Of The World" (2013) de la formation Steel Panther. En 2014, il rejoint la distribution de la 3e saison de la série télévisée "Switched" (2014) dans le rôle récurrent de Campbell, tout en participant ponctuellement à d'autres productions télévisées comme la série "Vegas" (2013). Il continue de s'investir dans l'industrie musicale en apparaissant dans les vidéos illustrant les chansons "In The Dark" (2016) de 3 Doors Down et "If I Get High" (2016) du groupe Nothing But Thieves. Sur le grand écran, il tient le rôle principal de Doug dans le drame indépendant "Who's Driving Doug" (2016) réalisé par Sean Byrne. En 2017, il poursuit son parcours au cinéma en jouant dans le film de science-fiction "The Recall" (2017) de Mauro Borrelli aux côtés de Wesley Snipes, et participe à l'émission de téléréalité britannique "Celebrity Island with Bear Grylls" (2017). L'année suivante, il incarne l'officier Thomas dans le thriller "Cops Incrimination" (2018) réalisé par Wes Miller. L'année 2019 constitue une période d'activité particulièrement soutenue au cinéma. Il tient le rôle principal dans la comédie dramatique étasunienne et australienne "Standing Up for Sunny" (2019) de Steven Vidler, apparaît dans le film de Noël à caractère social "Carol of the Bells" (2019) réalisé par Joey Travolta, et joue dans le drame "All the Things We Kill" (2019) d'Adam Neutzsky-Wulff. À la télévision, il apparaît dans la série "Now Apocalypse" (2019) dans le rôle de Leaf. En 2020, il incarne Peter dans le thriller à huis clos "The Oak Room" (2020) réalisé par Cody Calahan. L'année suivante, il interprète le rôle principal dans le drame sportif "Triumph" (2021) de Brett Leonard, où il joue un jeune homme atteint de paralysie cérébrale déterminé à intégrer l'équipe de lutte de son lycée, un projet dans lequel s'investit également l'acteur Terrence Howard. En 2022, il revient à la télévision en interprétant le personnage de Mind Master dans la série de super-héros "The Guardians of Justice" (2022). En 2023, il est à l'affiche du film d'horreur et de suspense "The Unseen" (2023) réalisé par Vincent Shade. L'année suivante, il joue dans la comédie dramatique "Love Me Dead" (2024) réalisée par Josh Webber.

Sur le plan personnel, il entame une relation amoureuse avec Kennedy Suarez, auprès de qui il fait sa demande en mariage au cours de l'année 2025, prévoyant une cérémonie nuptiale pour l'année suivante.

En 2026, il boucle le tournage du long métrage "Talking to Strangers" (2026). Le 12 octobre 2026, alors qu'il se trouve à Brownsville, dans l'État du Texas, pour assurer la promotion de sa dernière production cinématographique.

RJ Mitte est mort le lundi 12 octobre 2026, à l'âge de 34 ans, à Brownsville (USA, au Texas). Les circonstances précises entourant sa mort font l'objet d'une enquête des autorités locales, les premières pistes évoquant l'hypothèse d'un suicide.

VISITE OFFICIELLE DU PC FAURE G. EN CHINE

Les retombées qui valent leur pesant d'or... à CAPITALISER

Du 9 au 16 octobre 2026, le Président du Conseil togolais a effectué une visite officielle en Chine. Au terme de ce voyage, un gain substantiel pour le Togo : la signature d'une douzaine d'accords dans le domaine des finances, du commerce, de l'industrie, l'agriculture, le développement des ressources humaines, les médias, la coopération territoriale et la sécurité internationale.

F. Woussou

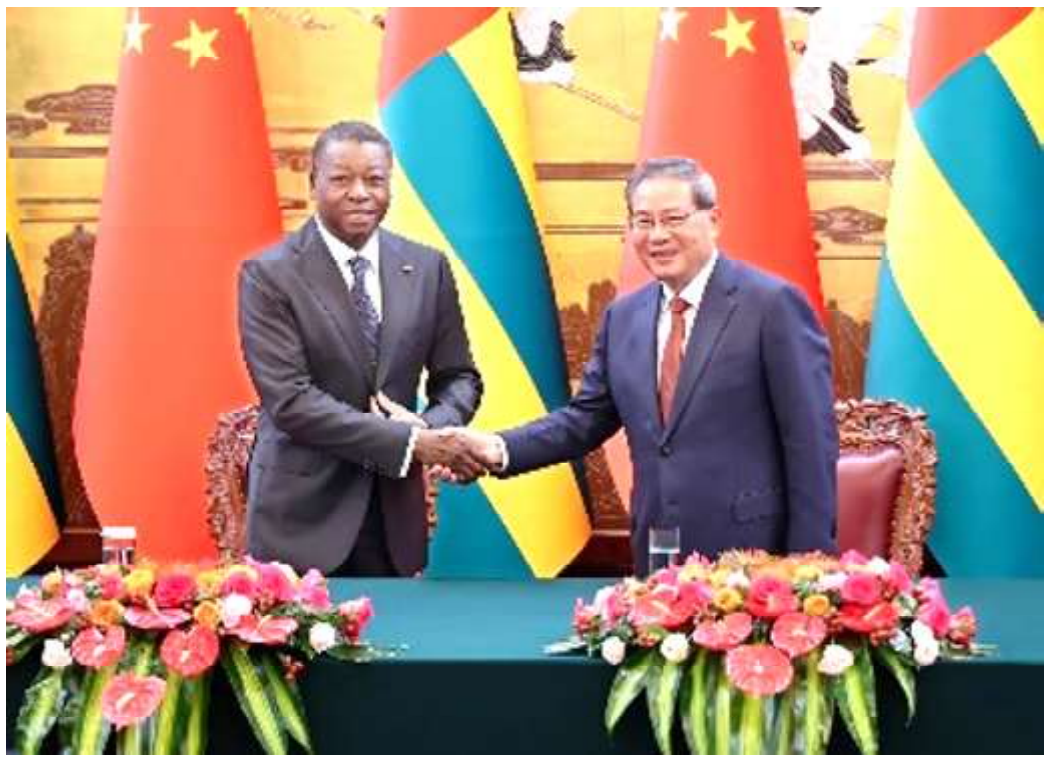

Sur le plan financier, un protocole d'accord relatif à l'annulation partielle de la dette togolaise a été conclu. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la coopération économique entre les deux pays et pourrait contribuer à alléger une partie des engagements financiers du Togo. Le gouvernement précise que son incidence effective dépendra notamment des modalités de mise en œuvre et des montants concernés.

Aussi, un protocole relatif au programme des Opérateurs économiques agréés (OEA), associant l'Office togolais des recettes et l'Administration générale des douanes de Chine a été signé. Il vise à faciliter les opérations d'importation et d'exportation et à renforcer la coopération entre les administrations douanières. On explique que les engagements couvrent les chaînes d'approvisionnement, l'industrie, le commerce numérique, la coopération économique internationale et le développement vert. « *Dans un contexte où le Togo cherche à diversifier son économie et à renforcer sa compétitivité, ces domaines peuvent ouvrir des perspectives pour les entreprises et favoriser une meilleure intégration aux échanges internationaux* », fait-on savoir.

L'agriculture figure aussi parmi les secteurs concernés. Un protocole d'accord relatif aux exigences phytosanitaires applicables au soja togolais destiné à l'exportation vers la Chine vise à encadrer l'accès de cette production au marché chinois. Pour les acteurs de la filière, l'enjeu sera de répondre aux normes exigées, d'améliorer la qualité des produits et de structurer les circuits d'exportation.

Il est à rappeler que lors de sa visite en Chine, Faure Gnassingbé a visité le parc de démonstration de l'agriculture intelligente à Yangling, dans la province du Shaanxi. Les technologies présentées, notamment l'intelligence artificielle, la robotique et les outils numériques de gestion agricole ouvre des perspectives importantes pour la modernisation de l'agriculture togolaise.

Selon les officiels togolais, d'autres engagements concernant le développement des ressources humaines, le projet de construction du bâtiment du ministère togolais des Affaires étrangères et la coopération entre institutions audiovisuelles, des mémorandums conclus entre China Media Group et la Télévision togolaise, ainsi qu'entre les institutions chinoises compétentes dans le domaine de la radio, du cinéma et de la télévision et la TVT figurent parmi les moissons.

Sur le volet des nouvelles technologies, le protocole d'accord

stratégique entre le gouvernement togolais et Huawei Technologies signé le 16 octobre à Shenzhen, va couvrir plusieurs domaines prioritaires, notamment la transformation numérique, la connectivité, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et le transfert de compétences.

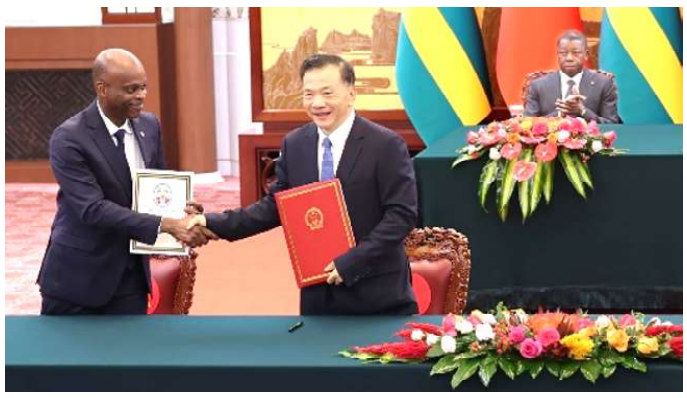

Les autorités affirment que l'accord avec Huawei présente un intérêt en matière de renforcement des compétences nationales. La formation des ressources humaines, le partage de savoir-faire et l'accompagnement des talents locaux peuvent contribuer à faire émerger un écosystème numérique togolais plus dynamique et plus compétitif. « *Cette coopération illustre ainsi la volonté du Togo de prendre pleinement part à la révolution numérique et de préparer les compétences nécessaires aux emplois de demain* », souligne-t-on.

Comme on peut le font remarquer les services de la Présidence du Conseil, la portée de cette visite en Chine de Faure Gnassingbé réside autant dans la consolidation du dialogue politique que dans l'ouverture de nouvelles perspectives économiques. « *Les échanges avec les plus hautes autorités chinoises, les visites des provinces du Shaanxi, du Fujian et du Guangdong, ainsi que les accords conclus dans les domaines technologique et territorial, témoignent de la volonté de donner une dimension concrète à cette relation privilégiée* », relève le gouvernement.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-TOGOLAISE

Des Assises prévues en janvier 2027 à Paris

(suite de la page 1)

Dans la région des Plateaux, le délégué a rencontré plusieurs élus locaux, notamment les maires et les responsables territoriaux des neuf communes du Grand Kloto. Ces rencontres ont permis de mettre en lumière la diversité des partenariats entre collectivités françaises et togolaises, ainsi que les acteurs qui les portent, et d'échanger sur les besoins et les perspectives de ces coopérations.

Tête à tête entre Frédéric Cholé et Col Awaté Hodabalo

La mission a permis également au Délégué d'échanger avec des acteurs de la société civile et avec des volontaires togolais et français, qui contribuent à la mise en œuvre de projets au plus près des populations et participent à la création de liens durables entre la France et le Togo.

La visite au Togo du délégué pour les collectivités territoriales et la société civile de la France s'inscrit également dans la perspective des premières Assises de la coopération décentralisée franco-togolaise, qui se tiendront à Paris en janvier 2027. C'est dans le prolongement de la participation de collectivités togolaises aux Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales (RAICT), organisées par l'association d'élus Cités-Unies France à Paris en juillet 2026, au cours desquelles le Togo avait été désigné pays d'honneur.

Pour la France, cette échéance de Janvier 2027 constituera un temps fort pour valoriser la richesse des partenariats existants entre les territoires français et togolais et ouvrir un nouveau chapitre de la coopération décentralisée, dans lequel le développement économique territorial et la mobilisation de la diaspora occuperont une place importante. Elle s'inscrit également dans la dynamique de renouvellement du partenariat entre la France et le Togo, portée notamment par le sommet Africa Forward tenu à Nairobi en mai 2026.

Pour le responsable français, la préparation des assises de Paris reposera sur une mobilisation conjointe des équipes ministérielles des deux pays, des ambassades, des collectivités territoriales et des partenaires impliqués : « *Nous avons évidemment à cœur de porter une ambition forte en matière de coopération décentralisée. Et cette ambition va évidemment nourrir la coopération entre nos deux pays* », a-t-il indiqué.

En effet, les échanges avec Le ministre de l'Administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières Awaté Hodabalo ont porté sur les perspectives de renforcement de la coopération franco-togolaise dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance territoriale, notamment sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales togolaises, leur montée en compétences et leur contribution accrue au développement du pays.

Le ministre a relevé l'importance de l'expérience française pour accompagner les collectivités togolaises et consolider l'ancrage de la décentralisation dans les territoires. Il a salué la volonté de la France de redynamiser cette coopération et réaffirmé la disponibilité du Togo à approfondir ce partenariat au bénéfice des collectivités et des populations.

SANTÉ MENTALE / CONTRE LA STIGMATISATION

L'AJSM-Togo mobilise les médias

Etonam Sossou

Créée le 7 mars 2026 et présidée par Germain Doubidji, l'Association des journalistes pour la santé mentale (AJSM-Togo) entend faire du journalisme un levier de sensibilisation et de lutte contre les préjugés liés aux troubles psychiques. L'association ambitionne de promouvoir un traitement médiatique rigoureux, respectueux des droits et de la dignité des personnes concernées. Pour y parvenir, elle prévoit de renforcer les compétences des journalistes à travers des formations spécialisées, la production d'outils pédagogiques et la diffusion de bonnes pratiques professionnelles.

L'AJSM-Togo souhaite notamment prévenir les amalgames entre troubles psychiques et violence, en particulier dans le traitement des faits divers. Elle encourage les médias à privilégier les faits vérifiés, à éviter le sensationnalisme et à protéger la vie privée des personnes concernées.

Au-delà de la santé mentale, l'association inscrit également la lutte contre le tabagisme parmi ses domaines d'intervention. Elle entend développer des partenariats avec les professionnels de santé, les institutions publiques et les organisations de la société civile afin de renforcer la prévention.

À travers cette initiative, l'AJSM-Togo souhaite contribuer à une meilleure compréhension des troubles psychiques, à la réduction des discriminations et à la construction d'une société plus inclusive, où l'information devient un outil de sensibilisation, de solidarité et de respect de la dignité humaine.

ÉVALUATION ANNUELLE DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS NATIONALES (CPIA AFRICA 2026)

Le Togo, 5ème ex aequo en Afrique subsaharienne

Late Pater

Fin septembre 2026, la Banque mondiale a présenté les conclusions de l'évaluation annuelle des politiques et des institutions nationales (CPIA) en Afrique subsaharienne, valables pour l'année civile 2025. La CPIA (en anglais, Country Policy and Institutional Assessment) évalue la qualité des politiques et des dispositifs institutionnels relevant de la maîtrise des pays eux-mêmes ; elle sert de référence pour l'aide au développement, l'analyse de la viabilité de la dette et l'identification des États fragiles. Le Togo est en 5ème position en Afrique subsaharienne, ex aequo avec le Kenya (3,8 points sur 6). Il est 4ème ouest africain, après la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Cap-Vert. Le Togo devance ainsi, dans l'ordre décroissant, la Mauritanie (3,7 points), le Burkina Faso, le Ghana, le Sénégal, la Guinée, le Nigeria…

Quarante pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux financements de l'Association internationale de développement sont couverts par l'évaluation. Les indicateurs de l'évaluation sont regroupés en quatre catégories : gestion économique ; politiques structurelles ; politiques d'inclusion sociale et d'équité ; et gestion du secteur public et institutions. Ils englobent seize critères au total : la politique monétaire et de change ; la politique fiscale ; la politique et gestion de la dette ; le commerce ; le secteur financier ; l'environnement réglementaire des entreprises ; l'égalité des sexes ; l'équité dans l'utilisation des ressources publiques ; le renforcement des ressources humaines ; la protection sociale et le travail ; les politiques et institutions pour la durabilité environnementale ; les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles ; la qualité de la gestion budgétaire et financière ; l'efficacité de la mobilisation des recettes ; la qualité de l'administration publique ; la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public. Pour aboutir au score CPIA, une note est donnée à chaque pays, pour chacun des seize critères, allant de 1 (qualité médiocre) à 6 (qualité optimale) en fonction de la performance affichée. On ne note pas les intentions, mais les réalisations. Le score global de chaque pays est la moyenne des notes des quatre catégories évaluées.

Le Rwanda est en tête avec un score global de 4,2 points. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (score de 4 points), puis du Bénin et du Cap-Vert qui, à égalité avec 3,9 points pour chacun, bouclent le podium. Ensuite, viennent le Kenya et le **Togo** (**3,8 points** chacun), la Mauritanie (3,7 points), la Tanzanie (3,6), le Burkina Faso, le Ghana, le Sénégal et l'Ouganda, tous avec le même score de 3,5 points. Le **Togo** fait partie des treize pays qui ont amélioré leurs scores. Par indicateur, ses meilleures notes sont obtenues dans le commerce, dans l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et dans les politiques et institutions pour la durabilité environnementale (4,5 points). Le score global de 3,8 points correspond à la moyenne de ses notes dans la gestion économique (4,0 points), les politiques structurelles (3,8 points), les politiques d'inclusion sociale et d'équité (4,0 points) et la gestion du secteur public et les institutions (3,3 points). Cette dernière catégorie est le gros point faible du **Togo**. Dans le rapport, ce qui caractérise le **Togo**, c'est la gestion budgétaire et de la dette qui s'est renforcée grâce à l'amélioration de la politique d'endettement et au maintien d'une discipline budgétaire rigoureuse ; c'est la politique d'endettement qui s'est améliorée grâce à des stratégies d'emprunt plus prudentes, au renforcement de la gestion de la viabilité de la dette et au maintien d'une surveillance étroite des risques liés à la dette publique ; c'est le recouvrement des recettes, l'administration fiscale et la gestion des dépenses publiques qui sont demeurés efficaces ; c'est la facilitation du commerce, la réglementation des entreprises et les réformes en faveur de l'égalité des sexes qui ont continué de soutenir le développement du secteur privé ; c'est la transparence et la responsabilité (redevabilité) qui se sont affaiblies, avec une baisse de l'accès à l'information et des garanties contre la corruption d'État. En 2025, la région a encore fait progresser ses politiques et institutions. Le score moyen de l'Afrique subsaharienne est de 3,1 points. La plupart des pays obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne de l'Association internationale de développement (IDA). Pour 2024, la moyenne régionale était de 3,2 points pour les pays de l'IDA en Afrique subsaharienne ; le Togo avait la même note de 3,8 points et était devancé par les mêmes cinq premiers, mais dans un autre ordre : Rwanda, Bénin, Côte d'Ivoire, Cap-Vert et Kenya (qui l'avait légèrement devancé).

La Banque mondiale a revisité l'année sous-revue. D'après le rapport «*CPIA Africa 2026, Maintaining reform momentum with less money*», en 2025, les gouvernements ont dû faire face au défi conjugué d'une baisse des financements concessionnels et d'une charge élevée du service de la dette. Bien que la région ait affiché de bonnes performances économiques en 2025, une croissance plus soutenue et plus rapide s'avère nécessaire pour réduire la pauvreté et offrir des emplois de meilleure qualité à une population en âge de travailler en pleine expansion. Compte tenu de la hausse des coûts du service de la dette et du resserrement des marchés financiers, les marges de manœuvre pour recourir à de nouveaux emprunts destinés à soutenir l'investissement public se réduisent. Les budgets bilatéraux d'aide publique au développement en faveur de l'Afrique ont diminué de 25,8% en 2025, tandis que les contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux ont chuté d'environ 21,2% entre 2023 et 2025. Quant aux financements alternatifs issus du secteur privé, ils sont déjà onéreux et, pour de nombreux pays, tout simplement inaccessibles. La hausse des coûts d'emprunt restreint la marge de manœuvre budgétaire pour les activités fondamentales de l'État, imposant des arbitrages politiques difficiles. Pour que la qualité de vie s'améliore durablement, il faudra des engagements audacieux de la part des investisseurs et des entrepreneurs. Par ailleurs, le niveau élevé d'informalité dans la région limite l'impact de certaines politiques publiques tout en érodant l'assiette fiscale. Cette informalité engendre des problèmes plus fondamentaux sur les marchés, rendant beaucoup plus coûteux l'accès à certaines pratiques susceptibles d'accroître la productivité. Par exemple, lorsque l'accès au financement, aux marchés d'exportation et aux titres de propriété foncière s'accompagne de coûts d'entrée élevés liés aux licences et aux taxes, la concurrence au sein du secteur privé s'en trouve affectée. Lorsqu'elles doivent rivaliser avec des entreprises dont les coûts sont inférieurs grâce à l'informalité, les entreprises du secteur formel concentrent leurs activités sur les segments où elles peuvent compenser leurs coûts plus élevés. Outre le fait de limiter la taille du marché, de restreindre l'utilisation du capital humain et de fausser les conditions de concurrence, l'informalité compromet fondamentalement la qualité institutionnelle d'un pays. Les petites entreprises sont plus susceptibles de faire l'objet de demandes de pots-de-vin. Par ailleurs, elles rencontrent davantage de difficultés pour faire respecter les contrats et régler les litiges devant les tribunaux.

CPIA criterion	Increases	Decreases
Property rights and rule-based governance	Burkina Faso	Madagascar
Quality of budgetary and financial management	Burkina Faso, Chad, The Gambia, Mali, São Tomé and Príncipe	Mozambique, Senegal, Sudan
Efficiency of revenue mobilization	Chad, Kenya, Zambia	Comoros, The Gambia, Liberia, São Tomé and Príncipe
Quality of public administration	Guinea	Liberia, São Tomé and Príncipe, Sudan
Transparency, accountability, and corruption in the public sector	Ghana	São Tomé and Príncipe, Togo
Public sector management and institutions cluster average	Burkina Faso, Chad, The Gambia, Ghana, Guinea, Kenya, Mali, Zambia	Comoros, Liberia, Madagascar, Mozambique, São Tomé and Príncipe, Senegal, Sudan, Togo

Évolution dans la catégorie "Gestion du secteur public et institutions", 2025

L'analyse des scores CPIA et des tendances renseigne, par exemple, que le Sénégal et le Zimbabwe ont cessé de publier leurs stratégies de gestion de la dette tandis que la Mauritanie ainsi que São Tomé-et-Principe ont régressé en matière de publication des plans annuels d'emprunt ; que la Gambie et le **Togo** ont vu se dégrader la communication de ces deux documents ; que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le **Togo** et la Zambie ont mis en œuvre de nouvelles réductions des exonérations fiscales en 2025, principalement dans le cadre d'efforts plus larges de réforme fiscale incluant une révision globale des barèmes d'imposition et la soumission des incitations fiscales à un suivi analytique ; que certains pays ont accompli des progrès significatifs dans la lutte contre les obstacles non tarifaires, le Kenya et le **Togo** ayant mis en place des mécanismes de signalement des obstacles au commerce afin d'aider le gouvernement à les identifier et à les traiter plus efficacement (au-delà du suivi et de la surveillance, le **Togo** a réduit de 20 à 4 le nombre de points de contrôle physiques sur le corridor Lomé-Cinkassé) ; que la majorité des pays de la zone ne préviennent pas à avancer les changements réglementaires, ne rendent pas accessibles les informations sur les réglementations en vigueur et ne disposent pas de mécanismes permettant de rendre compte des résultats et des évaluations d'impact des politiques réglementaires – le Bénin, l'Éthiopie et le Zimbabwe constituent des exceptions notables car ils disposent de portails électroniques dédiés à la réglementation qui fournissent des informations couvrant l'ensemble des activités économiques, la Somalie et le **Togo** proposent des informations similaires axées sur le commerce international ; que, s'agissant de la politique foncière, le **Togo** a créé une nouvelle agence de gestion foncière et a instauré un système unique de numérotation des parcelles en 2025 ; que plusieurs pays de la région ont modernisé ou lancé des plateformes numériques pour l'enregistrement des entreprises, les permis de construire et les raccordements aux services publics – le Burkina Faso, le Burundi, le **Togo**, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ont récemment mis en place des systèmes d'enregistrement foncier ou immobilier aux fonctionnalités variées.

CARTOGRAPHIE DES CONFLITS DANS LES RÉGIONS DU SEPTENTRION

Le foncier et les tensions agro-pastorales indexés

De l'étude portant sur la cartographie des conflits dans les régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale exécutée par WANEP Togo, il ressort que dans l'ensemble des trois régions, les conflits impliquent une pluralité d'acteurs – communautés locales, autorités traditionnelles et administratives, acteurs politiques, forces de sécurité, organisations communautaires et populations vulnérables – dont les interactions, souvent asymétriques, influencent à la fois les dynamiques d'escalade et les opportunités de prévention et de résolution pacifique.

F. Woussou

Mise en œuvre du projet «Résilience Économique face à l'Extrémisme Violent, Continuité », l'étude vise à identifier et classifier les différents types de conflits, à en assurer la localisation géographique, à analyser leurs causes profondes, leurs dynamiques et leurs facteurs de déclenchement, ainsi qu'à identifier les principaux acteurs impliqués et leurs rôles respectifs. « *Cette étude répond à la nécessité de disposer de données empiriques fiables, harmonisées et contextualisées, afin de renforcer les mécanismes de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de résilience communautaire dans les zones d'intervention du projet* », fait-on savoir.

Selon le rapport provisoire rapporté par notre confrère Labaali , les résultats indiquent que la région des Savanes présente un paysage conflictuel particulièrement dense, avec 129 conflits recensés, majoritairement liés aux conflits fonciers et successoraux, aux tensions agro-pastorales et aux enjeux de gouvernance locale.

Il est indiqué que ces conflits dans la région sont alimentés par la pression démographique, la raréfaction et la monétisation des terres, les insuffisances des mécanismes de sécurisation foncière, les effets du changement climatique et la fragilisation des dispositifs traditionnels et institutionnels de régulation. La région est en outre marquée par des vulnérabilités socio-économiques élevées, susceptibles d'accentuer les risques d'extrémisme violent, en particulier chez les jeunes.

Dans la région de la Kara, 60 conflits ont été identifiés. On y cite les conflits fonciers en lien avec l'héritage, souvent anciens et latents, mais régulièrement exacerbés par des empiètements, des successions non formalisées et la contestation des décisions d'arbitrage. Les conflits agro-pastoraux, les tensions frontalières intra-étatiques, les conflits socio-culturels et ceux liés à la chefferie traditionnelle traduisent des fragilités persistantes en matière de gouvernance foncière, de cohésion sociale et de protection des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap sont aussi cités.

La région Centrale, avec 53 conflits recensés, se caractérise par un système conflictuel principalement structuré autour des conflits fonciers et successoraux, des tensions agro-pastorales et des conflits liés à la chefferie traditionnelle et à la gouvernance locale. Ces dynamiques sont renforcées par l'ambiguïté liées à la dualité du régime foncier au Togo, le flou des règles coutumières de succession, la concurrence accrue pour l'accès aux ressources naturelles et la polarisation socio-politique, avec une intensification des tensions en période électorale. Les conflits socio-culturels et politiques, bien que moins nombreux, demeurent structurels et contribuent à la fragilisation du vivre-ensemble.

Il est rappelé que l'objectif général de l'étude est d'établir une cartographie exhaustive et structurée des conflits dans les régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale, en vue d'approfondir la compréhension des dynamiques conflictuelles aux échelles locale et régionale. *« Les résultats sont inquiétants et appellent à la réflexion et au renforcement des actions rapides, coordonnées et conjuguées. Ces résultats font état de plus de 242 conflits identifiés et répertoriés, des griefs non résolus, de l'existence de mécanismes fragilisés représentant une porte d'entrée pour plusieurs vulnérabilités et le nexus extrémisme violent- criminalité transfrontalière »,* indique WANEP-Togo.

Les participants à l'atelier de publication provisoire de l'étude

De ces résultats enregistrés des recommandations ont été faites, entre autres, la mise en place un cadastre sécurisé et délivrer des titres fonciers pour limiter les litiges et ventes multiples, la sensibilisation des populations sur la législation foncière, droits successoraux et règles coutumières, la formation les autorités administratives et traditionnelles à la médiation foncière et à la gestion des conflits successoraux.

Il est aussi recommandé de réaliser la cartographie participative des zones de pâturage et couloirs de transhumance, de délimiter physiquement les corridors et sensibiliser éleveurs et agriculteurs au respect des itinéraires, d'organiser des plateformes de dialogue intercommunautaire pour anticiper et prévenir les tensions, de mettre en place un arbitrage rapide et des mécanismes de compensation pour les dommages aux cultures et allouer temporairement des pâturages et points d'eau pour réduire les tensions.

En rappel, l'étude s'est étendue sur une période de presqu'un (1) mois, avec au total 201 entretiens semi-structurés et 70 groupes de discussion réalisés auprès des acteurs communautaires et institutionnels clés ; Douze (12) agents de collecte mobilisés. L'Etude s'est appuyée sur des entretiens semi-structurés menés auprès des autorités institutionnelles et administratives, des structures

spécialisées et de coordination, ainsi que des acteurs communautaires et religieux.

FOOTBALL/ELIM CAN 2027 |

La CAF maintient la date du 14 novembre et rejette la demande du Togo

La Confédération Africaine de Football (CAF) a tranché : le match des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2027 entre l'Algérie et le Togo se disputera bien le samedi 14 novembre 2026, et non le vendredi 13 novembre comme le souhaitait la Fédération Togolaise de Football (FTF).

Hervé A.

Dans une correspondance adressée aux officiels togolais, l'instance continentale a apporté plusieurs clarifications pour justifier son refus de modifier la programmation initiale.

La CAF précise tout d'abord que la date du 13 novembre 2026 n'avait jamais fait l'objet d'une publication officielle sur son système de gestion des compétitions (CMS). Il s'agissait uniquement d'une proposition de programmation, et non d'un calendrier définitif arrêté.

La Fédération Algérienne de Football (FAF) avait sollicité le report au samedi 14 novembre pour des raisons logistiques liées à l'horaire de la prière du vendredi. Cette requête a été validée par la CAF, qui souligne également que cette date offre de meilleures conditions en matière de programmation télévisuelle pour la diffusion de la rencontre.

L'instance suprême du football africain rappelle que la programmation des rencontres les 14 et 17 novembre 2026 respecte scrupuleusement la réglementation de la FIFA concernant les fenêtres internationales. Cette configuration garantit en effet deux jours calendaires complets de récupération entre les deux matchs, conformément aux exigences du calendrier international.

Enfin, la CAF conteste l'interprétation togolaise selon laquelle les dates initiales communiquées (11, 12 et 13 novembre) excluraient toute autre possibilité. L'organisation rappelle que ces dates n'étaient qu'indicatives et que la CAF conserve la possibilité de programmer une rencontre le 14 novembre, cette date étant comprise dans la même fenêtre internationale FIFA concernée.

Au regard de ces éléments, la date du

samedi 14 novembre 2026 demeure donc confirmée pour la confrontation entre les Fennecs et les Éperviers à Alger.

Le 15 octobre 2026, la Fédération Togolaise de Football (FTF) avait saisi la Confédération africaine de football (CAF) afin de solliciter le report du match Algérie-Togo du samedi 14 au vendredi 13 novembre 2026. Cette reprogrammation devait permettre aux deux sélections de bénéficier d'une journée supplémentaire de récupération avant le match retour, prévu à Lomé le mardi 17 novembre 2026 et de préserver l'équité compétitive.

CAN 2028/

La CAF lance les visites d'inspection chez un candidat à l'organisation !

La course à l'organisation de la CAN 2028 entre dans une nouvelle phase. Une délégation de la CAF est arrivée ce jeudi chez l'un des candidats pour évaluer ses infrastructures et ses capacités d'accueil.

Une étape importante pour un pays qui rêve de renouer avec son prestigieux passé, mais dont le dossier contient plusieurs complications…

La CAF va inspecter les infrastructures éthiopiennes

La candidature de l'Éthiopie à l'organisation de la CAN 2028 prend une tournure concrète. Après le dépôt officiel de son dossier en août dernier, le pays a accueilli ce jeudi 15 octobre une mission d'évaluation de la CAF à Addis-Abeba. Les experts de l'instance continentale doivent examiner les installations proposées, les projets de construction et, plus largement, la capacité du pays à accueillir la plus grande compétition de football africain.

L'enjeu est considérable pour l'Éthiopie, qui accuse un important retard en matière d'infrastructures. Lors du dépôt de sa candidature, en août, le pays ne disposait que d'un seul stade bénéficiant d'une homologation de la CAF, le Bahir Dar Stadium, dans la ville éponyme, et encore à titre provisoire.

Le chantier de l'Adey Abeba International Stadium, une enceinte annoncée à environ 62 000 places, constitue l'un des principaux espoirs du dossier éthiopien. Mais à moins de deux ans du toumoi, le défi dépasse largement la seule construction de stades : une CAN à 24 équipes exige plusieurs sites opérationnels, des terrains d'entraînement, des hôtels et une logistique adaptée.

Sur le plan historique, la candidature ne manque pourtant pas d'arguments. Membre fondateur de la CAF et participant à la première CAN en 1957, l'Éthiopie a déjà organisé la compétition à trois reprises, en 1962, 1968 et 1976. Elle avait même été sacrée championne d'Afrique à domicile en 1962.

La menace d'une guerre avec l'Érythrée complique le dossier

Mais au-delà des infrastructures, c'est désormais la situation sécuritaire qui pourrait devenir l'obstacle le plus préoccupant.

Les tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée ont connu une nouvelle escalade ces derniers jours, sur fond de reprise des affrontements dans la région du Tigré. Addis-Abeba accuse son voisin d'incursions militaires sur son territoire, des accusations rejetées par Asmara.

Mais des opérations militaires et des frappes de drones ont été signalées dans le nord du pays, tandis que les forces éthiopiennes ont repris le contrôle de plusieurs localités proches de la frontière. La situation fait craindre un nouveau conflit ouvert entre les deux États, au point de susciter des appels internationaux à la désescalade.

Un contexte très délicat pour un candidat à l'organisation d'une compétition réunissant 24 sélections et des milliers de supporters étrangers. La CAF devra nécessairement tenir compte de la sécurité des délégations, de la stabilité du pays et de la possibilité d'organiser des rencontres dans plusieurs régions.

L'Éthiopie doit également composer avec la concurrence de l'Afrique australe, où l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Botswana poursuivent leur candidature commune. Le dossier sud-africain peut notamment s'appuyer sur l'expérience de l'organisation de la Coupe du monde 2010 et sur des infrastructures déjà existantes.

Reste à savoir ce que retiendront les inspecteurs de la CAF de leur visite. Car si l'Éthiopie dispose d'une incontestable légitimité historique et d'une réelle volonté politique, elle devra démontrer que ses ambitions sont réalisables dans un calendrier serré.

FIFA/

Gianni Infantino, des excuses mais toujours beaucoup de questions

Il reste un mois. Un mois où tout peut basculer dans la course à la présidence de la FIFA. Les candidats ont jusqu'au 18 novembre pour se lancer. Pour l'heure, Gianni Infantino a encore les coudées franches. Seul l'ancien défenseur Ramon Vega a officialisé sa candidature, mais il titillera difficilement le président sortant. En attendant d'autres concurrents, Infantino occupe le terrain. Il a justement poursuivi son opération reconquête lors de la première réunion du Conseil de la FIFA depuis la Coupe du monde, jeudi, à Zurich.

Un groupe de travail interne, mais pas d'examen indépendant

Le président de la FIFA a présenté ses excuses pour " *les erreurs commises au cours du processus visant à proposer la création de FIFA Forward Enterprise (FFE)* ". L'initiative, présentée après la Coupe du monde, lui a valu une pluie de critiques, sur le fond comme sur la forme. Plusieurs de ses proches collaborateurs l'ont même lâché publiquement. " *Le Conseil de la FIFA a convenu de mettre en place un groupe de travail qui comptera des membres de chaque confédération afin d'examiner en détail la cadre de gouvernance de la FIFA* ", précise l'instance dans un communiqué.

Cette réponse n'a pas convaincu l'Alliance mondiale pour l'intégrité dans le sport (SIGA), qui estime qu'un examen externe indépendant est essentiel. " *Un groupe de travail dirigé en interne peut contribuer de manière significative à l'élaboration de réformes institutionnelles. Cependant, la consultation interne et l'examen indépendant poursuivent des objectifs différents, souligne la SIGA. Tout examen crédible*

de la gouvernance doit satisfaire à cinq exigences essentielles : l'indépendance dès le départ ; un mandat suffisamment complet ; un accès total aux éléments de preuve pertinents et une évaluation au regard de normes objectives ; la transparence du processus et des conclusions ; et une mise en œuvre efficace soutenue par un suivi indépendant. "

La FIFA a aussi annoncé que sa commission de la responsabilité sociale va procéder à un examen du très controversé Prix de la paix de la FIFA. Il a été remis pour la première fois à Donald Trump en 2025, dans des conditions relativement obscures, et beaucoup d'observateurs extérieurs y ont vu un " *cadeau* " d'Infantino au président des États-Unis. " *Une décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil, en décembre 2026* ", ajoute la FIFA, traduisant un certain flou sur l'avenir de cette récompense.

Arsène Wenger, d'allié à adversaire ?

Gianni Infantino a appelé à " nous tourner vers l'avenir, dans un esprit de concorde et dans l'intérêt du football ", préférant évidemment mettre l'accent sur d'autres sujets. Il a ainsi présenté une proposition pour que la FIFA porter son investissement à 6,35 milliards de dollars "dans le développement du football auprès de ses 211 associations membres, des confédérations et d'autres parties prenantes ". Le montant des fonds à distribuer au cours de la période 2027-2030 serait ainsi multiplié par plus que deux. La proposition sera finalisée dans les prochains mois en vue d'une approbation en mars lors du Congrès.

Un Congrès où, malgré cet été agité, sa réélection reste à l'heure actuelle plus que probable. Le comité exécutif de l'UEFA doit cependant se réunir rapidement pour " étudier les candidatures " susceptibles de lui faire barrage. Victor Montagliani, président de la CONCACAF, a décidé de ne pas y aller. Le nom d'Arsène Wenger était encore cité ces derniers jours. Le légendaire entraîneur d'Arsenal, aujourd'hui directeur du développement mondial du football à la FIFA, s'est désolidarisé d'Infantino cet été en rappelant que la FIFA devait servir le football " avec engagement, transparence et intégrité ". L'Alsacien n'a pas encore pris de décision et est encore dans l'hésitation selon L'Equipe.

BREVES

Le TAS va rendre son verdict fin novembre

Encore un mois de patience pour connaître (enfin) le vainqueur de la CAN 2025. Quasiment un an après la finale de la CAN 2025, le Tribunal arbitral du sport (TAS) annoncera "*fin novembre*" sa décision sur le recours sénégalais contre la victoire du Maroc sur tapis vert, a indiqué lundi cette juridiction.

"*La Formation arbitrale a entamé ses délibérations et les poursuit actuellement. Les arbitres du TAS ont décidé de rendre une décision complète, comprenant les motifs juridiques, appelée* "*sentence du TAS*"", a développé dans un communiqué le tribunal basé à Lausanne, selon qui "*ce processus prendra plusieurs semaines*", avec une "*sentence (...) attendue fin novembre 2026*". Le 8 octobre, à Lausanne, la juridiction suprême du sport a démêlé à huis clos un litige inédit dans la mesure où aucune sélection n'a jamais perdu de cette manière un titre conquis sur le terrain.

Le 18 janvier dernier à Rabat, le Sénégal avait été sacré champion d'Afrique en dominant le Maroc (1-0) au bout de la prolongation mais aussi du chaos: contestant un penalty accordé aux Marocains dans le temps additionnel, finalement manqué par Brahim Diaz, une grande partie des Sénégalais avaient quitté le terrain, et n'y étaient revenus qu'un quart d'heure plus tard.

Saisi par la fédération marocaine, le jury d'appel de la CAF a prononcé le 17 mars la défaite par forfait du Sénégal, sur un score de 3-0, en se référant aux articles 82 et 84 du règlement de la CAN qui interdisent de "*quitter le terrain avant la fin réglementaire du match sans l'autorisation de l'arbitre*". Dans la foulée, la fédération sénégalaise (FSF) s'est tournée vers le TAS, dénonçant "*le braquage administratif le plus grossier de l'histoire de notre sport*".

Kylian Mbappé donne une note à sa carrière

À 27 ans, Kylian Mbappé est encore loin d'avoir raccroché les crampons, mais il a déjà vécu une carrière riche en événements. Sacré champion de France avec l'AS Monaco en 2017 et vainqueur de la Coupe du Monde un an plus tard avec l'équipe de France, la star du Real Madrid a remporté pas moins de sept titres de champion de France, une Supercoupe d'Europe, une Coupe Intercontinentale, une Ligue des Nations et quatre Coupes de France. Sacré Onze d'Or 2026, Mbappé a accepté de donner une note (sur dix) à sa carrière, dans un entretien accordé à Onze Mondial.

" *Eh bien 10 ! 10 parce qu'une carrière, ça se vit intensément dans les hauts et dans les bas. Et je pense que, bien sûr, il y a toujours les titres que tu as remportés, les titres que tu as loupés. Ça, les gens en font quelque chose d'important, mais la première chose que je retiens, ce ne sont pas les buts que j'ai marqués ou les titres que j'ai gagnés, c'est que les 10 ou 11 ans que j'ai faits, je ne me suis jamais ennuyé une seule année. Je n'ai jamais négligé, je n'ai jamais banalisé ce que je vivais une seule année, et j'ai toujours tout vécu à fond. Je pense que ça s'est vu, parce que j'ai connu des extrêmes dans ma carrière, des pics de positif, des pics de négatif où j'étais plus dans la tourmente, mais j'ai toujours vécu ma carrière intensément et je n'ai jamais mis le frein à main*", a-t-il déclaré.

Svitolina et Monfils, c'est fini

Le couple le plus emblématique du tennis mondial n'est plus. Mariés depuis cinq ans, Elina Svitolina et Gaël Monfils ont mis un terme à leur histoire, a annoncé la joueuse ukrainienne sur les réseaux sociaux. "Ensemble, nous avons construit une vie magnifique et nous avons reçu le plus précieux des cadeaux, notre fille, Skai (...) Notre mariage prend fin, mais pas notre famille."

Dans sa publication, légendée d'une photo du couple, Svitolina évoque l'impact émotionnel très lourd que la guerre dans son pays a eu sur son bien-être, ainsi que le soutien apporté par Gaël Monfils pour l'aider à surmonter cette épreuve. "*Mais certains combats se jouent au plus profond de soi, et tout l'amour du monde ne peut les gagner à votre place*", écrit-elle. "*Avec le temps, j'ai compris que je devais retrouver le chemin vers moi-même, et que je ne pouvais pas le faire au sein de notre mariage.*"

"*Ensemble, nous avons construit une vie magnifique et nous avons reçu le plus précieux des cadeaux, notre fille, Skai. Skai passera toujours en premier. Notre mariage prend fin, mais pas notre famille. Nous serons toujours ses parents, côte à côte, à chaque étape de sa vie*", assure la sixième joueuse mondiale.

L'annonce de la fin de leur relation apporte un nouvel éclairage sur le (très) discret départ à la retraite du Français. Le joueur de 40 ans, qui prévoyait de mettre fin à sa carrière au terme de la saison, figure déjà sur la liste des joueurs officiellement retraités publiée par l'organisme antidopage du tennis. Il devait initialement faire ses adieux devant son public lors du Masters de Paris à partir du 31 octobre.

L'UNION Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

POUR LA CEDEAO

Le Togo privilégie l'option d'une agricole régionale mixte

Late Pater

Le cycle 2015-2025 de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) a pris fin. Adoptée en 2005 et mise en œuvre depuis 2015, la politique agricole de la CEDEAO reste le principal cadre d'orientation du développement, de la gouvernance et de la transformation de l'agriculture. Les différents pays s'en inspirent pour fixer leurs priorités agricoles internes. Au Togo, c'est elle qui a été domestiquée et implémentée à travers le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASAN). Et c'est pendant que le Togo prépare lui-même son programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034) qu'il a donné sa position sur l'option qu'il privilégie pour la future politique agricole régionale. Des acteurs ont été consultés. «*L'option privilégiée par la majorité des acteurs consultés est la politique agricole régionale mixte. Cette dernière permet une intégration plus poussée des systèmes agroalimentaires et une plus grande liberté d'initiative locales. L'option de la politique agricole mixte se justifie par sa flexibilité où l'opportunité est laissée à chaque État de tenir compte de ses avantages comparatifs dans l'implémentation de la politique agricole régionale*», indique le rapport officiel du Togo sur la mise en œuvre du PNIASAN. Il s'agissait de faire le bilan de la mise en œuvre des PNIASAN en lien avec l'ECOWAP pour nourrir le processus de revue de l'ECOWAP, d'identifier les résultats, contraintes, enseignements et perspectives et de clarifier la position stratégique du pays pour l'ECOWAP 2035.

A la base, les options futures de la politique agricole régionale proposées sont la politique agricole commune, la politique agricole intégrée et la politique agricole mixte, avec des caractéristiques différentes en termes d'avantages, de difficultés de mise en œuvre, d'instruments nécessaires pour le pilotage, des implications pour les États et des modèles de gouvernance. En justifiant l'option privilégiée, le Togo évoque aussi les bénéfices attendus pour le pays et la région et la compatibilité avec les priorités nationales. «*Les bénéfices attendus pour le pays sont, entre autres, le renforcement de la résilience des populations face aux chocs, l'amélioration de la facilitation du commerce intrarégional, l'amélioration de la fluidité de la circulation des biens et services, l'augmentation des échanges commerciaux, l'amélioration de mobilisation des ressources financières. Au niveau de la sous-région, cette option permet de mutualiser*

Des agriculteurs traditionnels

les efforts pour faire face aux chocs, l'amélioration de la facilitation du commerce intrarégional, l'amélioration de la fluidité de la circulation des biens et services, l'optimisation des ressources à l'échelle macro tout en favorisant l'innovation locale. Par ailleurs, en mutualisant les efforts, la sous-région constitue un poids sur le marché mondial. La compatibilité avec les priorités nationales se situe dans la flexibilité de la politique agricole mixte qui donne la latitude à chaque État membre de tenir compte de ses avantages comparatifs dans l'implémentation de la politique agricole régionale».

Il est ajouté que la revue de l'ECOWAP marque un tournant décisif pour redéfinir la vision de l'agriculture en Afrique de l'ouest à la lumière des nouveaux défis du secteur et des impératifs nationaux. L'ECOWAP a été lancé deux ans après son adoption et vise, depuis lors, à relever les défis structurels persistants des systèmes agroalimentaires de la région, notamment la faible productivité, l'intégration limitée des marchés, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la faible coordination institutionnelle. Au cours des deux dernières décennies, l'ECOWAP a mis l'accent sur la création de secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques productifs, résilients et inclusifs dans les 15 États membres.

INTERVIEW DE M. AWUI TALLA HERVÉ

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection auprès de l'IPDCP

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée. C'est la base d'une vie privée saine, un droit fondamental qui permet à chaque personne de protéger son intimité contre les intrusions non désirées. La prolifération des réseaux sociaux et l'utilisation anarchique des caméras de surveillance avec des contenus qui ne respectent pas forcément la vie privée des personnes, a poussé les Etats à légiférer et à mettre en place des mécanismes de protection des données personnelles.

Au Togo, l'organisme en charge du respect de la vie privée en veillant à la conformité des traitements de données aux lois en vigueur et garantir renforcer la confiance des citoyens est l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP). Elle a pour mission principale de sensibiliser citoyens et entreprises, traiter les réclamations, homologuer les chartes, autoriser les transferts de données à l'étranger et proposer des améliorations législatives, tout en favorisant la coopération internationale.

En ce qui concerne le système de vidéosurveillance, du moment où, selon la loi, « il capte, enregistre et traite des images, voire des sons, de personnes physiques identifiables dans leurs activités quotidiennes », il est soumis à un encadrement règlementaire pour respecter la vie privée de toutes les personnes filmées.

Dans cette interview exclusive, le Consultant et Conseiller Technique du Colonel Bédiani BELEI, Président de L'IPDCP, M. AWUI Talla Hervé nous instruit sur « la déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection auprès de l'IPDCP.»

L'UNION : Pourquoi l'installation d'une caméra de surveillance doit-elle être déclarée au préalable à l'IPDCP ?

M. AWUI Talla Hervé : Un système de vidéosurveillance capte, enregistre et traite des images, voire des sons, de personnes physiques identifiables dans leurs activités quotidiennes. Il constitue donc un traitement de données à caractère personnel au sens de la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019, qui soumet ce type de traitement à une déclaration auprès de l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) : seule la délivrance d'un récépissé permet sa mise en service. Cet encadrement vise à concilier l'objectif de sécurité poursuivi par le responsable du dispositif avec le respect de la vie privée des personnes filmées.

Dans quels cas l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance ou de vidéoprotection est-elle autorisée?

L'installation est admise lorsqu'elle répond à une finalité légitime, telle que la sécurité des biens et des personnes, la prévention des intrusions ou la protection de locaux professionnels, et que le dispositif reste proportionné à cet objectif. Elle ne peut en aucun cas servir à une surveillance permanente et généralisée des personnes, notamment des employés à leur poste de travail, ni filmer des lieux relevant de l'intimité ou de la vie privée (toilettes, vestiaires, salles de pause, etc.).

Quelles démarches le responsable du dispositif doit-il accomplir avant sa mise en service ?

Avant toute mise en service, le responsable du dispositif doit déclarer le système à l'IPDCP, en précisant ses caractéristiques et sa finalité, et attendre la délivrance du récépissé. Il doit également informer au préalable les personnes concernées au moyen de panneaux visibles (Pictogrammes) et, si le dispositif est installé sur un lieu de

travail, en informer les salariés et, le cas échéant, leurs représentants.

Quelles informations faut-il notamment fournir à l'IPDCP lors de la déclaration?

Le dossier de déclaration doit notamment comporter l'identité et les coordonnées du responsable du traitement, la ou les finalités poursuivies, le nombre et l'emplacement des caméras, les personnes habilitées à accéder aux images, la durée de conservation envisagée ainsi que les mesures de sécurité prévues pour protéger les enregistrements.

Quelles règles faut-il respecter concernant les personnes susceptibles d'être filmées ?

Les personnes filmées doivent être averties de la présence du dispositif par une signalétique visible, à savoir le pictogramme officiel délivré par l'IPDCP. Par ailleurs, le champ de la caméra doit se limiter aux espaces réellement nécessaires à l'objectif déclaré : il doit exclure la voie publique, a priori, au-delà de ce qui est autorisé, ainsi que tout espace relevant de la vie privée, comme la propriété des voisins.

Combien de temps les images peuvent-elles être conservées et comment doivent-elles être sécurisées ?

La durée de conservation des images doit être fixée en fonction de la finalité poursuivie, indiquée dans la déclaration et limitée au strict nécessaire. Une conservation plus longue ne se justifie que pour un motif précis, par exemple lorsque des images doivent servir de preuve à la suite d'un incident. Les enregistrements doivent être protégés par des mesures de sécurité adaptées : accès réservé aux seules personnes habilitées, stockage sécurisé, traçabilité des consultations et protection contre toute diffusion non autorisée.

Quelles sont les conséquences pour une personne ou une structure qui installe ou exploite un dispositif sans respecter les règles en vigueur ?

L'absence de déclaration ou le non-respect des règles expose le responsable du dispositif à des sanctions de l'IPDCP (avertissement, mise en demeure puis, si le manquement persiste, amende pouvant atteindre 100 millions de francs CFA), ainsi qu'à des poursuites pénales en cas d'usage illicite des images ou d'atteinte à la vie privée des personnes filmées. Par ailleurs, selon l'IPDCP, les enregistrements issus de caméras non déclarées ne sont pas légalement exploitables.

Propos recueillis par Eric JOHNSON

MÉDECINE TRADITIONNELLE OU MODERNE

Une confiance qui divise

Au Togo, lorsqu'une maladie survient, certains se tournent d'abord vers les plantes médicinales et les tradipraticiens, tandis que d'autres préfèrent consulter directement dans un centre de santé. Pour les premiers, la médecine traditionnelle représente un héritage, une solution accessible et parfois une expérience jugée satisfaisante. Pour les seconds, les incertitudes sur la composition des remèdes, leur dosage et leur efficacité justifient la prudence.

Etonam S.

Les togolais qui privilégient la médecine traditionnelle, pensent que le coût des soins constitue un argument important. Les consultations, les examens médicaux et l'achat de médicaments peuvent représenter une dépense difficile à supporter pour certains ménages. Les remèdes à base de plantes sont alors perçus comme une solution plus abordable. Pour ces adeptes à la médecine traditionnelle, le coût des soins conventionnels constitue principale raison de leur recours aux plantes médicinales. L'habitude joue également un rôle important. Au-delà de l'aspect financier, la transmission familiale des connaissances et la confiance accordée aux recettes connues depuis l'enfance expliquent aussi cet attachement. Certains usagers estiment connaître les plantes auxquelles ils ont recours et affirment avoir déjà obtenu des résultats satisfaisants.

La déception face aux structures sanitaires

Le rapport à la médecine moderne ne dépend pas uniquement de son efficacité. Les conditions d'accueil dans les établissements sanitaires influencent également les choix des patients. Les togolais évoquent le mauvais accueil du personnel de santé, le manque de communication et les longues attentes. Pour un patient qui se sent mal reçu ou qui ne comprend pas les explications données sur son traitement, la confiance peut rapidement s'effriter. Dans ces conditions, un tradipraticien perçu comme plus accessible, plus disponible ou plus proche des habitudes culturelles peut sembler préférable. Cette préférence ne signifie pas nécessairement un rejet systématique de la médecine conventionnelle : certains patients passent d'une approche à l'autre selon leurs moyens, leurs expériences et la nature des symptômes.

Ceux qui préfèrent la médecine conventionnelle

À l'opposé, des Togolais restent prudents face aux traitements traditionnels. Leurs préoccupations portent notamment sur l'identification des plantes, les doses administrées, les conditions de préparation et l'absence de preuves suffisamment établies pour certains remèdes. Parmi les raisons évoquées figurent la crainte des pratiques frauduleuses, le doute sur l'efficacité des traitements et les risques qu'ils peuvent présenter. Pour ces personnes, la médecine conventionnelle offre un cadre reposant sur des examens, des diagnostics, des traitements dont l'efficacité et la sécurité sont évaluées, ainsi

qu'un suivi par des professionnels de santé. Face à des symptômes persistants ou à une maladie grave, elles estiment donc préférable de consulter rapidement plutôt que de multiplier les remèdes sans diagnostic précis.

La question divise moins lorsqu'on aborde la nécessité d'encadrer les pratiques et de protéger les patients. La médecine traditionnelle représente un patrimoine de connaissances qui mérite d'être documenté et étudié. Mais son ancienneté ne dispense pas les remèdes de faire la preuve de leur qualité, de leur innocuité et de leur efficacité.

L'Organisation mondiale de la santé défend également une intégration appropriée des pratiques traditionnelles dans les systèmes de santé, à condition qu'elle repose sur des données scientifiques, des normes de qualité et des garanties de sécurité.

Au Togo, le véritable enjeu n'est donc pas nécessairement de désigner une médecine comme supérieure à l'autre dans toutes les circonstances. Il s'agit plutôt de permettre aux patients de faire des choix éclairés, sans renoncer à un diagnostic médical ni s'exposer à des traitements dangereux.

SANTÉ/ JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour la première fois depuis une génération

(suite de la page 2)

pauvreté figure dans la cible 1.A. : « Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. »

Les ODD visent également à mettre en place aux niveaux national et régional des cadres d'action viables fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes. D'ici à 2030, tous, hommes et femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, devraient avoir les mêmes droits aux ressources économiques et accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux

shutterstock.com · 2369769931

ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Des progrès en matière d'objectifs de développement durable

Lors du sommet 2023 sur les ODD qui s'est tenu au siège des Nations Unies à

New York, l'Assemblée générale a adopté une déclaration politique visant à accélérer l'action pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. Le document vise à favoriser la prospérité économique et le bien-être de tous, tout en protégeant l'environnement. En outre, il comprend un engagement en faveur du financement des pays en développement et soutient la proposition d'une relance des ODD à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an, ainsi qu'un mécanisme efficace d'allègement de la dette.

Action mondiale

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'engage à ne laisser personne de côté et à s'occuper en priorité de ceux dont la situation est la plus critique. Cet agenda ambitieux pour le développement nécessite des politiques visionnaires pour une croissance économique durable, inclusive et équitable, portées par le plein emploi et un travail décent pour tous. L'intégration sociale, la réduction des inégalités, la hausse de la productivité et un environnement favorable comptent parmi les mesures essentielles à la mise en place de ces politiques. L'ODD 1 du Programme reconnaît que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes sur l'ensemble du globe est le plus grand défi mondial auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui et qu'il s'agit également d'une condition indispensable au développement durable.

Si l'extrême pauvreté a reculé dans de nombreux pays, elle demeure néanmoins une préoccupation majeure en Afrique, dans les pays les moins avancés, dans les petits États insulaires en développement, dans certains pays à revenu intermédiaire et dans les pays en situation de conflit ou de post-conflit. Compte tenu de ces préoccupations, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de proclamer au cours de sa 72ème session la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027). L'objectif est de maintenir la dynamique créée par la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017). En outre, cette troisième Décennie doit également promouvoir de manière efficace et coordonnée les objectifs pour le développement en matière d'élimination de la pauvreté, convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs de développement durable.

Département des affaires économiques et sociales

En 1995, le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, a identifié trois questions fondamentales : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. Il a contribué à la création d'une communauté internationale pour bâtir des sociétés sûres, justes, libres et harmonieuses tout en offrant à chacun des opportunités et un meilleur niveau de vie.

Au sein du système des Nations Unies, la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, est le point focal pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Cette division aide les gouvernements à mettre en place de manière plus efficace les engagements et les politiques adoptés par la Déclaration de Copenhague sur le développement social ainsi que les nouvelles initiatives sur le même thème adoptées au cours de la 24ème session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Par sa résolution 47/196 adoptée le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a déclaré le 17 octobre Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

La première célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté date du 17 octobre 1987. Ce jour-là, plus de 100 000 personnes se sont rassemblées au Trocadéro, à Paris, où la Déclaration universelle des droits de l'homme a été signée en 1948, afin d'honorer les victimes d'extrême pauvreté, de violence ou de faim. Leurs convictions, la pauvreté est une violation des droits de l'homme et il est nécessaire de s'unir pour faire respecter ces droits, sont inscrites sur une dalle commémorative inaugurée ce jour-là. Depuis, des personnes de tous horizons, toutes croyances ou origines sociales se réunissent chaque année le 17 octobre afin de renouveler leur engagement et de manifester leur solidarité aux plus démunis. (Avec https://www.un.org).

ACTION HUMANITAIRE

20 tonnes de ferraille collectées à Saint-Varent (France) pour aider Témédja au Togo

(Courrier de l'Ouest) – Le 3 octobre 2026, à la Bourrelière, la collecte de ferraille, organisée par la Coopération et jumelage saint-varentais (CJSV) présidée par Jannick Vergnault, avait lieu, comme chaque année à cette même période. Le bâtiment et la cour mis à disposition par la communauté de communes du Thouarsais ont été témoins d'un ballet de tracteurs et des cinq voitures avec remorques qui sont allés chez les particuliers, complété par l'agitation des nombreux bénévoles venus prêter main-forte aux organisateurs. Après la collecte et le tri de la ferraille, dès le lundi 5 octobre, un camion-grue de 12,20 tonnes est venu enlever la ferraille. 500 kg dont 400 kg de batterie et matériaux divers ont été livrés dans de petites remorques. Mercredi 7 octobre, les 4,3 tonnes de ferrailles ont été vidées du container situé à Bouillé et alimenté par Luc Aumond et Philippe Germond de Bouillé, et Gérard Chabeauti, de Maisontiers. «*Nous avons récolté environ 20 tonnes de ferraille contre 25 tonnes en 2025 où nous*

Claude Nargeot, président de la section Togo de la CJSV © (photo NR)

avions bénéficié des 4 tonnes de la ferraille de Séolis», indique Claude Nargeot, le vice-président de la section togolaise, qui rappelle que la vente des vieilles ferrailles permet de financer les actions humanitaires au profit de Témédja, la ville togolaise jumelée à Saint-Varent.

Une mission en fin d'année. «*La somme récoltée permettra de clôturer les parcelles du maraîchage. Lorsque les bœufs traversent le pays, ils saccagent tout. Nous poursuivrons toutes les actions comme l'alphabétisation des femmes, l'entretien constant des écoles et la construction d'une école à Omouva. Les écoles sont souvent construites avec des bouts de bois recouverts de tôle, et souvent à côté d'une termitière. Une mission se prépare pour la fin de l'année*», dit Claude Nargeot, en remerciant les nombreux bénévoles venus les aider dans le très lourd travail de tri des matériaux et où la logistique cuisine est prise en main par les épouses.

DATES	RÉSULTATS		
VENDREDI 16 - 10 - 2026			
SAMEDI 17 - 10 - 2026			
LUNDI 19 - 10 - 2026			
DIMANCHE 18 - 10 - 2026			

GROS LOTS DU TIRAGE N°930 DE LOTO KADOO DU 16 OCTOBRE 2026

@ ADÉTICOPÉ
# Point de vente 50737
* Un (01) super gros lot de 4.000.000 FCFA

31E ÉDITION
LONATO
TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2026
GAGNEZ JUSQU'À
20.000.000 FCFA
MISE MINIMUM ELIGIBLE AU TCE
500 FCFA
Loto Super
31E ÉDITION
LONATO
TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2026
MISE MINIMUM ELIGIBLE AU TCE
500 FCFA
Loto Super
COMMENT JOUER ?
Du 08 au 29 octobre 2026
1 - Jouez un ticket LOTO SUPER d'un montant minimum de 500 FCFA.
2 - Donnez votre numéro de téléphone actif au vendeur.
3 - Conservez précieusement votre ticket jusqu'au tirage.
4 - Vérifiez les résultats dans les points de vente agréés ou agences LONATO ou encore sur la page Facebook.
5 - Si vous êtes gagnant, rendez-vous à la LONATO pour vous enregistrer et retirer votre gain.
Avec un seul ticket, vous pouvez gagner jusqu'à
20.000.000 FCFA lors du grand tirage.
Tranche Commune Entente 2026
JOUEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE
NUMÉRO VERT 8600
LonatoLoto590
www.lonato.tg
-18